



AVIS DE PUBLICATION RÈGLEMENT NUMÉRO 501-32

Le 30 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 501-32 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'assurer sa concordance avec le Plan d'urbanisme concernant les aires d'affectation agricoles-résidentielles.**

Ce règlement est entré en vigueur le 30 octobre 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Saint-Philippe, le 7 janvier 2026

La greffière adjointe de la ville,

Stéphanie Dulude

Me Stéphanie Dulude, avocate